

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DES PRIMO-ARRIVANTS ENTRE 2019 ET 2020 (RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ELIPA 2)

L'enquête Elipa 2 suit les immigrés ayant obtenu leur premier titre de séjour en 2018 dans les dix départements en France métropolitaine où ils sont les plus nombreux. Ces primo-arrivants, ou primo-détenteurs, ont été interrogés une première fois en 2019, puis en 2020 et seront réinterrogés en 2022.

L'activité professionnelle est un facteur d'intégration très important pour les primo-arrivants qui doivent faire face à des difficultés liées à l'apprentissage du français, aux diplômes non reconnus ou encore à des propositions de travail restreintes. Malgré ces difficultés, le taux d'emploi des primo-arrivants a augmenté entre 2019 et 2020 et le taux de chômage a baissé. Les conditions de travail s'améliorent également au cours du temps.

Audrey-Rose SCHNEIDER et Jade HENRY, DSED

Évolution favorable de la situation sur le marché du travail

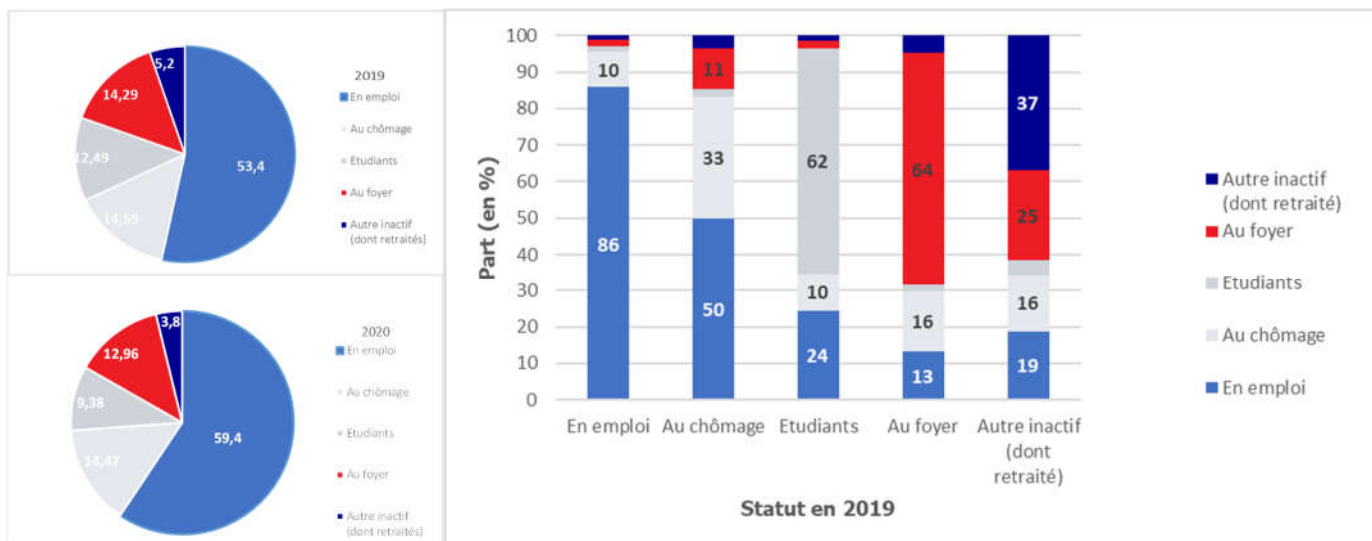
La situation d'activité des primo-arrivants (Définitions) suivis dans le cadre de l'enquête Elipa 2 (Source) a évolué favorablement entre 2019 et 2020 [1]. Cela se traduit par une hausse du taux d'activité (Définitions) de 68 % à 74 % [2] qui

est due à une amélioration du taux d'emploi (+5 points) (Définitions) mais également à une baisse du taux de chômage (Définitions) (- 2 points).

Le taux d'emploi a augmenté de 54 % à 59 %. Près d'un quart des étudiants de 2019, qu'ils aient achevé leur formation ou non, ainsi

que la moitié des chômeurs (figure 1), 13 % des personnes au foyer et 19 % des autres inactifs sont en emploi en 2020. Les femmes sont plus concernées avec une augmentation de 7 points (de 35 % à 42 %) contre 5 points pour les hommes (de 69 % à 74 %). A noter que 86 % des personnes en

1 Répartition et évolution des statuts des primo-arrivants, entre 2019 et 2020.



Champ : Départements de l'Île-de-France hors Seine-et-Marne, les Bouches-du-Rhône, le Nord et le Rhône. Primo-détenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors étudiants.

Lecture : Parmi les 53 % de primo-arrivants en emploi en 2019, 86 % le sont toujours en 2020 et 10 % passent au chômage.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur, enquête Elipa 2 (2019-2020).

emploi en 2019 le sont toujours l'année suivante.

Le taux de chômage des primo-arrivants de 2018 reste nettement supérieur à celui de l'ensemble de la population mais son recul dans les deux années qui suivent est plus marqué : il diminue de 22 % à 20 % tandis que, selon l'enquête emploi de l'Insee, le taux de chômage au sein de la population de la France métropolitaine baisse de 8,1 % [3] à 7,8 % [4] entre 2019 et 2020.

Lors de la précédente enquête (Elipa 1), le taux d'emploi était passé de 46 % à 54 % entre 2010 et 2011 et le taux de chômage avait baissé de 33 % à 24 % [5], alors que le taux de chômage France entière était resté stable autour de 8,8 %.

Ainsi, bien que le taux d'emploi soit supérieur, la présence des primo-arrivants sur le marché du travail a moins progressé en 2019/2020 qu'en 2010/2011. Les restrictions mises en place suite à la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 ont sans doute contribué à freiner l'embauche [6].

Le niveau de diplôme et l'ancienneté en France favorables au taux d'emploi

Parmi les primo-détenteurs de 2018, deux sur trois ont eu au moins une période d'emploi dans les deux ans qui suivent. Ceux-ci ont des caractéristiques sociodémographiques différentes de ceux qui n'ont jamais travaillé sur cette période. Ils sont en particulier fortement majoritaires parmi les diplômés du supérieur (73 %) mais aussi parmi ceux qui n'ont aucun diplôme (70 %) car souvent employés en tant qu'ouvrier dans l'artisanat ou l'industrie. L'ancienneté en France semble également être un facteur favorisant l'emploi. En effet, 45 % de ceux qui sont en France depuis moins de 2 ans n'ont travaillé ni en 2019 ni en 2020, alors qu'ils ne sont plus que

41 % pour ceux qui y ont séjourné entre 2 et 5 ans et seulement 25 % pour ceux qui y sont depuis plus de 5 ans.

Les femmes en emploi, moins nombreuses que les hommes, sont en général plus qualifiées : elles sont plus souvent diplômées (deux sur dix seulement n'ont pas de diplôme contre trois sur dix pour les hommes) et plus souvent diplômées du supérieur (quatre sur dix contre trois sur dix). Néanmoins, cette plus haute qualification ne se répercute pas nécessairement sur le marché du travail [7]. Quelle que soit l'année, les femmes ne représentent que trois primo-arrivants en emploi sur dix, alors que 46 % des primo-arrivants sont des femmes.

Si, de manière générale, les profils des primo-arrivants en emploi en 2019 ou en 2020 sont relativement proches, leurs parcours au sein du marché du travail diffèrent selon qu'ils sont en emploi les deux années consécutives de l'enquête ou une seule des deux années. Parmi les primo-arrivants en 2018, 46 % sont en emploi les deux années suivantes, la plupart (80 %) avec un emploi continu.

Près de la moitié des primo-arrivants sont en emploi en 2019 et en 2020

Les primo-arrivants en emploi en 2019 et en 2020 sont en moyenne plus qualifiés et plus souvent diplômés du supérieur que ceux en emploi sur une seule des deux années.

Deux primo-arrivants sur dix en emploi en 2019 et en 2020 ont changé d'emploi, un peu plus de la moitié pour des raisons personnelles : soit parce qu'ils ne souhaitaient plus travailler pour leur ancienne entreprise ou souhaitaient se former, soit parce qu'ils avaient trouvé un autre emploi. Un peu plus de trois sur dix ont été contraints de changer d'emploi : 27 % ont eu leur contrat arrivé

à terme et 5 % ont été licenciés. Les autres raisons de changement d'emploi évoquées sont liées par exemple à des contraintes familiales ou médicales qui ont forcé la personne à quitter son emploi puis à en prendre un autre.

Les primo-arrivants en emploi en 2019 ou 2020

Les primo-arrivants en emploi une seule année entre 2019 et 2020 représentent 21 % des primo-arrivants : 8 % sont en emploi uniquement en 2019 et 13 % en 2020 seulement. Les primo-arrivants entrés en emploi en 2020 concentrent une proportion de jeunes et de femmes plus importante que les primo-arrivants en emploi en 2019. Ces nouveaux travailleurs étaient, l'année précédente, le plus souvent au chômage (55 %), mais aussi étudiants (23 %) ou encore au foyer (14 %, essentiellement des femmes).

A l'inverse, les primo-arrivants ayant cessé d'être en emploi en 2020 sont majoritairement à la recherche d'un emploi (69 %). Quelques-uns sont désormais au foyer (12 %) ou ont repris leurs études (11 %). La majorité reste donc présente sur le marché du travail.

Amélioration des conditions de travail entre 2019 et 2020

Les conditions de travail des primo-arrivants en emploi en 2019 et 2020 se sont améliorées pour les personnes ayant changé d'emploi qui se sont tournées vers un travail dans un environnement considéré moins pénible, mais aussi pour celles qui ont conservé le même emploi.

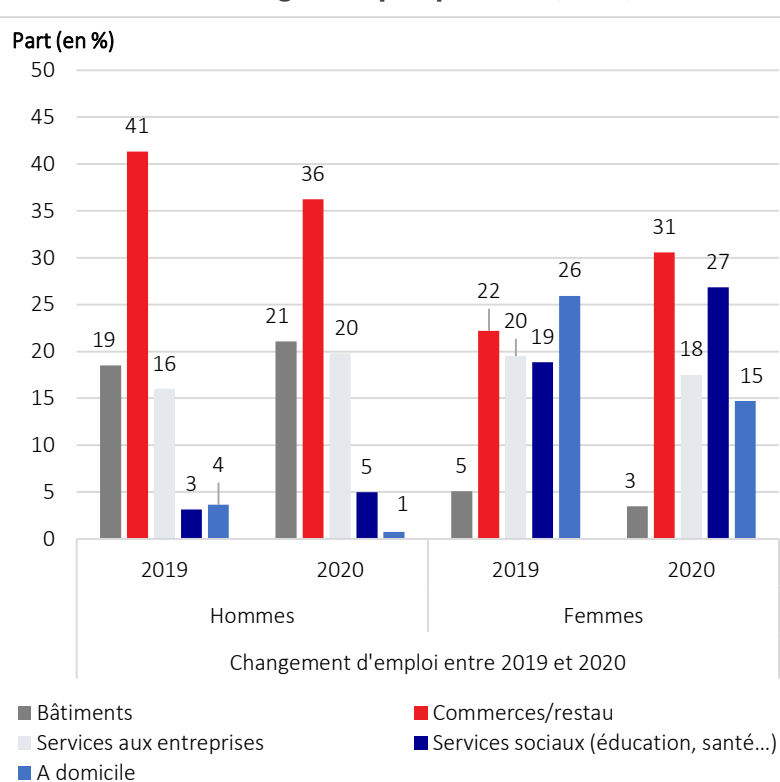
Ceci est plus marqué pour les femmes, avec par exemple une diminution de 26 % à 20 % du travail à temps partiel au profit du temps complet. Ce changement s'accompagne d'une baisse de 22 % à 18 % du temps partiel dit subi

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DES PRIMO-ARRIVANTS ENTRE 2019 ET 2020 ENQUÊTE ELIPA 2

2 Évolution des conditions de travail des primo-arrivants durablement en emploi (en %)

	Emploi conservé		Emploi changé	
	2019	2020	2019	2020
Type de contrat				
Sans contrat	7	5	9	8
CDD	22	16	28	27
CDI	64	75	49	54
Autres	7	4	14	11
Temps				
Complet	78	85	68	83
Partiel	22	15	32	17
Emplois multiples				
Oui	8	8	9	7
Non mais souhaiterait	17	13	28	16
Non et ne souhaite pas	75	79	63	77
Catégorie socioprofessionnelle				
Ouvriers	36	36	40	38
Employés	36	36	41	40
Professions intermédiaires	8	8	7	10
Cadres	14	14	8	7
Sentiment de déclassement				
Oui	34	30	44	34
Non	66	70	56	66

3 Évolution du secteur d'activité des primo-arrivants qui ont changé d'emploi par sexe (en %)



Champ : Départements de l'Île-de-France hors Seine-et-Marne, les Bouches-du-Rhône, le Nord et le Rhône. Primo-détenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors étudiants.

Lecture : 49 % de travailleurs ayant changé d'emploi avaient un CDI en 2019 contre 54 % en 2020.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur, enquête Elipa 2 (2019/2020).

(Définitions), qui s'illustre par le désir de travailler davantage ou de trouver un second emploi. Parallèlement, la part des contrats à durée indéterminée (CDI) augmente de 6 points et la part des femmes sans contrat diminue de 4 points. 21 % des primo-arrivants ont changé pour des emplois avec plus de responsabilités où ils supervisent d'autres salariés.

Ces améliorations expliquent en partie que les primo-arrivants soient désormais moins nombreux à être insatisfaits de leur emploi. Ils expriment moins souvent un sentiment de déclassement **(Définitions)** (38 % en 2019 et 32 % en 2020), et évoquent moins la barrière linguistique ou encore une législation restreignant l'accès au marché du travail **(figure 2)**.

Cette évolution va de pair avec des changements dans les secteurs d'activité : les primo-arrivants sont moins présents dans les emplois à domicile en 2020 qu'en 2019. À l'inverse, d'autres secteurs d'activité prennent plus d'ampleur **(figure 3)** : les hommes sont désormais plus présents dans les emplois de services aux entreprises, les femmes dans les secteurs d'activité à connotation plus sociale (éducation, santé, services collectifs...) ainsi que dans le commerce et la restauration.

Bien que les indicateurs de conditions de travail des primo-arrivants ayant changé d'emploi entre 2019 et 2020 s'améliorent, ils n'atteignent pas le niveau de qualité de ceux des personnes ayant conservé le même travail. À titre d'exemple, ces derniers se sentaient déjà moins souvent surqualifiés en 2019. Un an plus tard, même si le senti-

ment de déclassement a diminué de 10 points pour les personnes ayant changé d'emploi, il reste toutefois plus présent que pour les personnes ayant conservé leur emploi : 34 % contre 30 %. La même tendance est observée pour d'autres indicateurs tels que le type de contrat et l'exercice d'emplois multiples. Les personnes ayant changé d'emploi sont celles qui avaient les conditions de travail les plus défavorables en 2019.

Des évolutions moins avantageuses pour les primo-arrivants en emploi en 2019 ou 2020.

Être en emploi au cours d'une seule des deux années va de pair avec des conditions de travail moins avantageuses. Moins de CDI, plus de temps partiel, peu de responsabilités, un niveau de supervision très faible... **(figure 4)**. Les femmes sont particulièrement concernées par ces éléments qui con-

4 Évolution des caractéristiques d'emploi des primo-arrivants en emploi en 2019 ou 2020, par sexe

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Type de contrat						
Sans contrat	5	11	14	8	9	9
CDD	35	37	37	42	36	40
CDI	42	39	41	44	41	41
Autres	18	14	8	6	14	10
Temps						
Complet	76	77	44	52	62	65
Partiel	24	23	56	48	38	35
Emplois multiples						
Oui	6	4	10	5	8	4
Non mais souhaiterait	29	22	25	19	27	21
Non et ne souhaite pas	65	74	65	76	65	75
Catégorie socioprofessionnelle						
Ouvriers	52	46	12	10	35	29
Employés	30	29	73	68	48	47
Professions intermédiaires	10	13	8	13	9	13
Cadres	4	4	4	6	4	5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise, agriculteurs	4	8	3	3	4	6
Sentiment de déclassement						
Oui	44	37	47	37	45	37
Non	56	63	53	63	55	63

Champ : Départements de l'Île-de-France hors Seine-et-Marne, les Bouches-du-Rhône, le Nord et le Rhône. Primo-détenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors étudiants.

Lecture : 76 % des hommes uniquement en emploi en 2019 travaillent à temps complet.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur, enquête Elipa 2 (2019/2020).

tribuent à la précarité de l'emploi et à un sentiment de déclassement plus important.

Les personnes nouvellement en emploi en 2020 bénéficient cependant d'un environnement professionnel plus favorable que celui des personnes n'ayant travaillé qu'en 2019. Elles ont moins besoin d'exercer un deuxième emploi en parallèle (respectivement 65 % contre 75 %) et leur sentiment de déclassement est bien moins fréquent. Par ailleurs, les femmes nouvellement en emploi sont plus souvent sous contrat que les autres. Elles sont également plus présentes parmi les professions intermédiaires alors que les hommes sont un peu moins nombreux parmi les ouvriers.

Définitions

Primo-arrivant (ou primo-détenteur) : personne originaire d'un pays tiers à l'Union européenne des vingt-huit (UE28), l'Islande, la Norvège, le Lichtenstein et la Suisse disposant d'un premier titre de séjour d'au moins un an attribué en 2018. Dans cette étude, les primo-arrivants disposant d'un titre de séjour *étudiants* sont exclus de cette appellation.

Taux d'activité : population des personnes en emploi (petits boulots inclus) et au chômage, rapportée à l'ensemble de la population étudiée.

Taux d'emploi : population des personnes en emploi (petits boulots inclus), rapportée à l'ensemble de la population étudiée.

Taux de chômage : population des personnes au chômage, rapportée à l'ensemble de la population active.

Temps partiel subi : temps partiel imposé faute d'avoir pu trouver un emploi à temps complet.

Sentiment de déclassement : sentiment déclaré d'être surqualifié pour l'emploi occupé.

Source utilisée

L'Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Personnes admises au séjour) – Elipa 2 a pour objectif de suivre les parcours d'intégration des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour à travers l'acquisition de la langue française, l'accès à l'emploi, au logement et à la vie sociale. Elle concerne l'ensemble des étrangers, âgés de 18 ans ou plus, ressortissants des pays tiers à l'Union européenne des vingt-huit (UE28), l'Islande, la Norvège, le Lichtenstein et la Suisse, auxquels a été délivré un premier titre de séjour d'au moins un an en 2018, à l'exclusion des titres étudiants. L'enquête a été réalisée dans les dix départements de France métropolitaine dans lesquels les primo-arrivants sont les plus nombreux : Bouches-du-Rhône, Nord, Rhône, Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise. Elle est représentative des 59 294 primo-arrivants résidant dans l'un de ces dix départements. Les personnes sont interrogées à trois reprises : en 2019, 2020 et 2022. Ces interrogations se déroulent en entretiens en face-à-face qui peuvent être réalisés en dix langues. L'enquête est financée à 75 % par le Fonds Asile, Migration et Intégration de l'Union Européenne (FAMI) et à 25 % par le ministère de l'Intérieur. Son pilotage a été confié à la Division des Enquêtes et des Etudes Statistiques (DEES) du Département des Statistiques, des Etudes et de la Documentation (DSED), service statistique ministériel du ministère de l'Intérieur.

Pour en savoir plus

[1] Jourdan V., Prevot M., « L'Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Personnes admises au séjour) – Elipa 2 », *Infos migrations*, n°97, 2020.

[2] Hajji I., « Intégration des immigrés sur le marché du travail », *Infos Migrations*, n°101, 2021.

[3] Insee, « Au quatrième trimestre 2020, le taux de chômage se replie à nouveau, à 8,0 % », *Informations rapides*, n°037, 2021.

[4] Insee, Fiches – Chômage, *Insee Références*, 2020.

[5] Jourdan V., « ELIPA 2013 : les premiers résultats », *Infos Migrations*, n°72-73, 2014.

[6] Insee, « Le marché du travail à l'épreuve de la crise sanitaire en 2020 », « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, 2021.

[7] Jourdan V., Prevot, M., « Les primo-arrivants en 2019, un an après leur premier titre de séjour : Premiers résultats de l'enquête Elipa 2 », *Infos Migrations*, n°98, 2020.

Ministère de l'Intérieur

Direction générale des étrangers en France Place Beauvau 75008 Paris cedex 08

<http://www.immigration.interieur.gouv.fr>

Directeur de publication : Jean-Baptiste Herbet

Rédactrice en chef : Virginie Jourdan

Maquette : Jean-Claude Bianchini

